



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 108-2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT PRIVATISATION TEMPORAIRE DU CITY STADE, DE L'AIRE DE JEUX ET DU COURT DE TENNIS

Arrêté n°2026-053A

Le maire de Montauban de Luchon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la nécessité d'assurer la sécurité et le bon déroulement du Materathlon organisé le 12 juin 2026 ;

Considérant la demande présentée par l'ALAE de Montauban de Luchon, représentée par Madame Nina MIURA, en vue de privatiser temporairement l'aire de jeux et le court de tennis situés chemin de Trémounic et rue Cargue ;

ARRÊTE

Article 1 : Le City stade, l'aire de jeux ainsi que le court de tennis situés rue de Trémounic et Rue Cargue seront exceptionnellement privatisés au profit de l'ALAE de Montauban de Luchon le vendredi 12 juin de 9 h 00 à 14 h 00.

Article 2 : Pendant cette période, l'accès au public sera interdit sur l'ensemble des espaces concernés, à l'exception des personnes autorisées par l'organisateur.

Article 3 : L'organisateur devra veiller au respect des règles de sécurité, au maintien de la propreté des lieux, à la remise en état des installations après utilisation ainsi qu'au respect des horaires fixés par le présent arrêté.

Article 4 : La commune ne pourra être tenue responsable des dommages causés aux biens ou aux personnes du fait de cette occupation temporaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché sur site et transmis à la brigade de gendarmerie de Bagnères de Luchon, aux services techniques municipaux et à l'organisateur.

Article 6 : Monsieur le Maire, la secrétaire générale de mairie et les forces de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban de Luchon,
Le 26 mai 2026.

Le Maire,
Jean-François BASELGA.



Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 26/05/2026
Notifié à l'intéressé le 26/05/2026